

Composition des Commissions Pédagogiques

Année universitaire 2026-2027

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 613-38 et suivants ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2020-03 du Conseil Académique de l'Université de Tours du 26 juin 2020 sur la présidence des commissions pédagogiques de validation ;
- VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université aux vice-président·e·s en date du 12 décembre 2024 ;
- VU** les propositions de composition des commissions formulées le Directeur de l'U.F.R. de Médecine.

DÉCIDE

Article 1 : Désignation des compositions des commissions pédagogiques

Les demandes de validation des acquis pédagogiques pour les étudiants de 1^{er}, 2^e et 3^e cycle des études en sciences médicales sont examinées par une commission composée des personnes désignées ci-après :

Président : Denis ANGOULVANT

Membres : David BAKHOS
Philippe GATAULT
Marie-Frédérique LARTIGUE

Suppléant·e·s : Aymeric AMELOT
Alexandra AUDEMARD-VERGER
Hélène BLASCO
Agnès CAILLE
Thomas GARGOT
Nicolas VALLET

Article 2.

Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 16 juillet 2026

Pour le Président de l'Université et par
délégation,

La Vice-présidente en charge de la formation

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Stéphanie Carrez', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Université de TOURS' at the top and 'University of TOURS' at the bottom, with a stylized 'UT' logo in the center.

Stéphanie CARREZ